

2022 DAC 496 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Dimitri Bouchène et Serge Ernst 35 avenue Jean Moulin à Paris 14e

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Dimitri Bouchène et Serge Ernst 35 avenue Jean Moulin à Paris 14e ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Dimitri Bouchène et Serge Ernst 35 avenue Jean Moulin à Paris 14e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici vécurent de 1931 à 1993 Dimitri Bouchène, peintre et décorateur et Serge Ernst, expert en peinture »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2022 et suivants.

